

Principes du Gouvernement Représentatif, Bernard Manin, Champs Flammarion, 1996.

En ces temps de remise en question du gouvernement représentatif et de promotion du principe de la démocratie directe, il n'est pas inutile de revenir sur l'ouvrage de Bernard Manin qui montrait, il y a déjà pratiquement un quart de siècle, la complexité de la question.

Alors que le gouvernement représentatif est considéré aujourd'hui comme une variante de la démocratie, B. Manin souligne que les réflexions concernant cette forme d'organisation politique à l'époque des Lumières ne liaient pas cette réalité à celle de la démocratie. Le gouvernement représentatif ou républicain est né en effet de bouleversements politiques majeurs qui ont marqué le monde occidental aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles : la Révolution anglaise au XVII^{ème} siècle, et les Révolutions américaine et française au XVIII^{ème} siècle. De fait, les institutions qui naquirent et s'imposèrent à la suite de ces événements essentiels ne furent pas perçues à l'époque comme des réalités démocratiques. Deux acteurs historiques comme Madison et Sieyès illustrent parfaitement ce propos. Même si comme le note B. Manin, la formation et le contexte historique séparaient le père de la Constitution des États-Unis et l'acteur de la Révolution Française, ils opposaient l'un comme l'autre démocratie et gouvernement représentatif. Ils présentaient la démocratie et le gouvernement comme deux réalités politiques complètement différentes. Cependant, les arguments utilisés par Madison et Sieyès pour mettre en évidence cette opposition présentent des différences.

Madison oppose la démocratie des cités antiques aux gouvernements représentatifs modernes qui s'appuient sur des représentants élus. On voit que pour lui la démocratie correspond à un pouvoir directement exercé par le peuple comme dans la Cité d'Athènes. Or, il n'utilise pas l'argument traditionnel qui dit que la démocratie directe est adaptée à de petites structures politiques qui peuvent rassembler facilement un nombre réduit de citoyens face au gouvernement représentatif qui serait devenu une obligation pour des États plus vastes et plus peuplés. Pour lui, l'alternative entre les deux types de régimes ne repose pas sur de simples contraintes démographiques ou territoriales, mais elle répond à un choix politique face à deux modèles radicalement différents, de surcroît selon lui le gouvernement représentatif est supérieur. En effet, il permet de confier la prise de décision à des représentants qui forment une élite rationnelle, formée et soucieuse de l'intérêt général. De façon intéressante, on retrouve les arguments des philosophes comme Platon qui critiquaient une démocratie directe entre les mains d'un peuple irrationnel et victime de ses passions.

Sieyès présente le gouvernement représentatif comme une nécessité dans les sociétés modernes dont les citoyens sont impliqués dans des tâches de production, de commerce...et qui n'ont pas le temps de se consacrer à la politique. Il faut alors confier cette fonction à des représentants qui s'y consacreront à plein temps. Manin note l'argument de la division du travail utilisé par Sieyès.

Les arguments qui insistent sur l'intérêt général, l'importance de l'activité économique expliquent la différence entre citoyens passifs qui ne pouvaient voter, et citoyens actifs qui pouvaient voter et être élus, lors de Révolution Française, dans le cadre du vote censitaire établi dans les Constitutions de 1791 et 1795. La vie politique est déléguée à une élite de

représentants, seule capable selon les acteurs politiques de l'époque de définir l'intérêt général, une grande partie du peuple étant alors exclue. Le pouvoir découlait de la propriété.

Tout en soulignant les imprécisions de vocabulaire et de terminologie qui empêchent de distinguer clairement la démocratie et le gouvernement représentatif, B.Manin mentionne divers principes que l'on rencontre, selon lui, dans tous les gouvernements représentatifs actuels. Il cite en premier lieu l'élection régulière des représentants, puis le fait qu'après l'élection les élus ne sont plus liés à la volonté des électeurs, qu'en contrepartie les gouvernés ont une liberté d'expression face aux gouvernants et que les décisions politiques sont soumises au débat. Ces principes régissent aujourd'hui les régimes représentatifs dans le monde et notamment définissent clairement l'activité parlementaire, l'institution clé du système représentatif.

B. Manin souligne qu'aujourd'hui le régime représentatif est lié de façon très étroite à l'élection. Il serait difficile de concevoir ce système sans recours à l'élection. Le principe de l'élection s'imposa dans le cadre des gouvernements représentatifs liés à la Révolution américaine et française. Or, il montre que les régimes républicains représentatifs traditionnels, par exemple Athènes durant l'Antiquité, les cités italiennes du Moyen Âge et de la Renaissance comme Florence et Venise, cette dernière jusqu'en 1797, utilisèrent le procédé du tirage au sort, le combinant souvent avec l'élection. Les théoriciens du gouvernement représentatif des XVIIème-XVIIIème siècle comme Harrington, Montesquieu et Rousseau connaissaient bien ces régimes républicains traditionnels et s'intéressèrent au tirage au sort dans leurs œuvres, ne considérant pas ce mode de désignation des représentants comme de moindre importance et anecdotique. C'est l'importance prise le processus électoral depuis les Révolutions du XVIIIème siècle qui a effacé l'importance donnée au tirage au sort dans l'œuvre de ces philosophes. Preuve que nous considérons toutes les réalités, et notamment celles du passé, à travers nos interprétations et nos préjugés du présent.

Il serait sans doute utile de réactualiser partiellement, dans le contexte de la crise actuelle du gouvernement représentatif, dans lequel les gouvernés se reconnaissent de moins en moins, en utilisant les expériences du passé, des pratiques qui pourraient associer démocratie directe et tirage au sort.

Frédéric Richard